



Luxembourg, le 31/05/2022

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil ;

Vu l'autorisation du 30/04/2019, portant autorisation de mise sur le marché de la famille de produits biocides dénommée «**HCl Family A**»; N° d'autorisation: **96/19/L-M00-000**, titulaire : RB HyHo Belgium SA, Researchdreef 20 allée de la Recherche, 1070 Bruxelles, Belgique ;

Conformément au rapport d'évaluation relatif à la modification demandée et au résumé des caractéristiques du produit biocide adapté en conséquence ;

Vu la demande présentée le 04/02/2022 par RB HyHo Belgium SA, Researchdreef 20 allée de la Recherche, 1070 Bruxelles, Belgique, enregistrée sous le numéro de procédure BC-LK073509-24, en vue de modifier l'autorisation de mise sur le marché N° 96/19/L-M00-000 pour la famille de produits biocides dénommée «HCl Family A» ;

Arrête:

Art. 1^{er} – Conformément au dossier soumis à l'appui de la demande, l'autorisation N° 96/19/L-M00-000 (R4BP asset LU-0020652-0000) de la famille de produits biocides «HCl Family A» est modifiée comme suit :

Modification de certains noms de produits de la famille de produits biocides.

Ce dossier fait partie intégrante de l'autorisation.

Art. 2 – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente.

Art. 3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

L'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. Les langues officielles éligibles sont les langues allemandes ou françaises.

L'étiquetage ou l'emballage doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe de la présente décision, qui en fait partie intégrante.

Le résumé des caractéristiques du produit biocide (RCP) annexé remplace le RCP du 30/04/2019, respectivement la version modifiée actuellement en vigueur de ce RCP.

Art. 4 – En vertu de l'article 52 du Règlement (EU) 528/2012, les stocks restants de produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente décision ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché 180 jours après la date de la présente décision.

Leur utilisation est interdite 360 jours après la date de la présente décision.

Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

Art. 5 – Le titulaire de l'autorisation effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons² préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

Art. 6 – L'autorisation pourra être retirée en cas de non-respect des dispositions de la présente décision.

Informations :

- Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012.
- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique **aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel**. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : biocides@aev.etat.lu. Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaîne de distribution.

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

² Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008² s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) n° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

La présente décision est susceptible d'un **recours en réformation devant le tribunal administratif**. Le délai de recours est de 40 jours à partir de la notification de la présente décision. Le recours est à former par requête signée d'un avocat à la Cour (inscrit à la liste I ou V des tableaux dressés par le conseil de l'Ordre des avocats).

Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif est suspendu. Si dans les 3 mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de 40 jours pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur - Ombudsman**. Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le Médiateur - Ombudsman ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable


David GLOD
directeur-adjoint de l'Administration de l'environnement

HCI Family A, 96/19/L-M00-000	
Autorisé le :	30/04/2019
° 96/19/L-M00-000, Case in 2019: BC-WD043895-26, NA-MRS Mutual recognition in sequence. ° 96/19/L-M00-000, Case in 2020: BC-TS056630-14, NA-TRS Transfer of a authorisation. ° 96/19/L-M00-000, Case in 2020: BC-QJ060951-29, NA-AAT Amendment of National authorisation. ° 96/19/L-M00-000, Case in 2022: BC-LK073509-24, NA-ADC Authorisation - Administrative change.	



Annexe à l'autorisation N° 96/19/L-M00-000

- VERSION DU 31/05/2022 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Nom de la famille : HCl Family A

Type de produit(s) : 2

N° d'autorisation : 96/19/L-M00-000

R4BP Asset number : LU-0020652-0000

1. Informations administratives	3
1.1. Nom de la famille de produits	3
1.2. Type(s) de produit	3
1.3. Détenteur de l'autorisation	3
1.4. Fabricant(s) du produit	3
1.5. Fabricant(s) de la substance active	4
2. Composition et formulation de la famille de produits	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits	5
2.2. Type(s) de formulation	6
PARTIE 2 – NIVEAU D'INFORMATIONS 2 – META-RCP	7
1. Informations administratives Meta-RCP 01	7
1.1. Identifiant du Meta-RCP	7
1.2. Suffixes au numéro d'autorisation	7
1.3. Type(s) de produit	7
2. Composition du Meta-RCP	7
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	7
2.2. Type de formulation	7
3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP	7
4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01	8
4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1	8
4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	9
4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	9
4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	9
4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	10
4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	11
5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01	11

5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	11
5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	11
5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	11
6. Autres informations	11
PARTIE 3 – NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP	12
7. Nom commercial (commerciaux), numéro et composition des produits individuels	12

PARTIE 1 – NIVEAU D'INFORMATIONS 1

1. Informations administratives

1.1. Nom de la famille de produits

HCI Family A

1.2. Type(s) de produit

Type de produit(s)	2.
--------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur	RB HyHo Belgium SA Researchdreef 20 allée de la Recherche 1070 Bruxelles Belgique
Numéro d'autorisation	96/19/L-M00-00
R4BP Asset number	LU-0020652-0000
Date de l'autorisation	30/04/2019
Date d'expiration de l'autorisation	21/06/2026

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	P.P.H.U. TRANS-CHEM ul. Przemysłowa 5 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne
Adresse(s) du site de production	P.P.H.U. TRANS-CHEM ul. Przemysłowa 5 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Reckitt Benckiser Production (Poland) sp z.o.o. Ul Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne
Adresse(s) du site de production	Reckitt Benckiser Production (Poland) sp z.o.o. Ul Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Reckitt Benckiser (UK) Ltd Sinfin Lane
-----------------------------------	---

	DE24 9GG Derby Grande-Bretagne
Adresse(s) du site de production	Reckitt Benckiser (UK) Ltd Sinfin Lane DE24 9GG Derby Grande-Bretagne

1.5. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Acide chlorhydrique (CAS: 7647-01-0):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Borregaard AS PO Box 162 N-1071 Sarpsborg Norvège
Adresse(s) du site de production	Borregaard AS Gardsgata 20, C-Port 1721 Sarpsborg Norvège

Substance active	Acide chlorhydrique (CAS: 7647-01-0):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Industrial Chemicals Limited Hogg Lane, Grays, Essex, RM17 5DU Grays Grande-Bretagne
Adresse(s) du site de production	Industrial Chemicals Limited Stoneness Road, West Thurrock, Grays, Essex RM20 3AG Grays Grande-Bretagne

Substance active	Acide chlorhydrique (CAS: 7647-01-0):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Brenntag Polska Sp. z.o.o. ul. J. Bema 21 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne
Adresse(s) du site de production	Brenntag Polska Sp. z.o.o. ul. J. Bema 21 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne

Substance active	Acide chlorhydrique (CAS: 7647-01-0):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	PCC Rokita SA ul. Sienkiewicza 4 56-120 Brzeg Dolny Pologne

Adresse(s) du site de production	PCC Rokita SA ul. Sienkiewicza 4 56-120 Brzeg Dolny Pologne
----------------------------------	--

Substance active	Acide chlorhydrique (CAS: 7647-01-0):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	BASF AG Carl-Bosch-Strasse 38 D -67056 Ludwigshafen/Rh. Allemagne
Adresse(s) du site de production	BASF AG Carl-Bosch-Strasse 38 D -67056 Ludwigshafen/Rh. Allemagne

Substance active	Acide chlorhydrique (CAS: 7647-01-0):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Ineos Chlor Limited South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Grande-Bretagne
Adresse(s) du site de production	Ineos Chlor Limited South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Grande-Bretagne

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	0-1.485 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0-0.425 % m/m

2.2. Type(s) de formulation

Liquide prêt à l'emploi



PARTIE 2 – NIVEAU D'INFORMATIONS 2 – META-RCP

1. Informations administratives Meta-RCP 01

1.1. Identifiant du Meta-RCP

HCI Family A-META1

1.2. Suffixes au numéro d'autorisation

96/19/L-M01-000

1.3. Type(s) de produit

2

2. Composition du Meta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	0-1.485 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0-0.425 % m/m

2.2. Type de formulation¹

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H290 - Peut être corrosif pour les métaux H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

¹ Only 1

	<p>P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>P260 - Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection.</p> <p>P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.</p> <p>P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P-406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu selon la législation nationale (centre de recyclage).</p>
Note	/

4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01

4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Désinfectant de surface à usage domestique pour cuvettes de toilette.

Type(s) de produit	PT2-Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Utilisé comme désinfectant de surface pour cuvettes de toilette.
Organismes cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Bactéries - Fungi - Levures - Virus - Spores bactériennes
Domaine d'utilisation	A l'intérieur. Nettoyant-désinfectant pour cuvette de toilette.

Méthode d'application	Verser. Pour appliquer le produit, placer l'embout sous le rebord de la cuvette. Ces instructions permettent d'appliquer une dose de produit recouvrant entièrement la surface de la cuvette.
Dose prescrite et fréquence d'application	~80 mL selon les préconisations d'emploi. Temps de contact : 60 minutes. La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand-public, Professionnel, Professionnel qualifié.
Emballage et Conditionnements	Flacon en polyéthylène haute densité opaque (PEHD). Le bouchon du flacon doit toujours répondre aux spécifications techniques définies dans le rapport d'évaluation du produit biocide (PAR). °Flacon, plastique : PEHD - 500 ml. °Flacon, Plastique: PEHD - 680 ml. °Flacon, plastique : PEHD - 750 ml. °Flacon, plastique : PEHD - 1000 ml. °Flacon, plastique : PEHD - 900 ml.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Le port de gants est recommandé lors du nettoyage et de la désinfection des toilettes.

1. Soulever la lunette et placer soigneusement l'embout sous le rebord des toilettes.
2. Presser le flacon et appliquer le produit lentement dans toute la cuvette, en utilisant suffisamment de liquide pour couvrir complètement la surface.
3. Pour des résultats de nettoyage [optimal], laisser agir pendant [1/5/10/30] minutes, tirer la chasse et brosser.
4. Pour désinfecter, laisser agir 60 minutes, tirer la chasse et brosser.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

Le bouchon du flacon doit toujours répondre aux spécifications techniques définies dans le rapport d'évaluation du produit biocide (PAR).

Ne pas utiliser avec des agents de blanchiment ou d'autres produits de nettoyage.

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

SANTÉ HUMAINE

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Les brûlures chimiques doivent être traités rapidement par un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler le centre antipoison ou un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont sérieux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Appeler le centre antipoison ou un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont sérieux.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, la placer sur le côté, en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement.

Préconisations pour les utilisateurs - Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

PARTIE ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale.

Contrôle du déversement accidentel :

Petits déversements : Diluer avec de l'eau et essuyer ou absorber à l'aide d'un matériau inerte. Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Déversements importants : Contenir le déversement et recueillir en vue de l'élimination. L'élimination de ce produit doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations locales et régionales en vigueur.

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Produit:

Méthodes d'élimination : Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations locales et régionales en vigueur.

Catalogue Européen des Déchets (CED) Code pour les déchets 20 01 29*: détergents contenant des substances dangereuses

Emballage:

Méthodes d'élimination : Dans la mesure du possible, éviter ou réduire au minimum, la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination du flacon doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations locales et régionales en vigueur.

Catalogue Européen des Déchets (CED) Code pour les déchets 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Précautions spéciales : L'élimination doit être effectuée conformément à la législation applicable aux déchets et conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Les emballages et les flacons ne peuvent être recyclés que s'ils sont entièrement vides.

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Conserver dans son emballage d'origine, à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des matières incompatibles.

Tenir à l'écart des bases. Conserver le bidon bien fermé jusqu'à son utilisation. Refermer soigneusement les flacons qui ont été ouverts et ranger en position verticale.

Ne pas entreposer dans des récipients non étiquetés.

La durée de conservation du produit est de 24 mois.

5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01

5.1. Consignes d'utilisation

Voir 4.1.1.

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir 4.1.2.

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir 4.1.3.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir 4.1.4.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir 4.1.5.

6. Autres informations

1. Tous les produits de cette famille ont la même formulation de base, les seules différences étant le parfum, la couleur et la composition du tensioactif. La formule détaillée est indiquée dans le dossier IUCLID correspondant à cette famille.

2. Tous les produits de cette famille ont la même classification, les mêmes organismes cibles, types d'emballage, instructions d'utilisation, zones cibles et dosage.

3. Ne pas utiliser avec des agents de blanchiment ou d'autres produits de nettoyage.

PARTIE 3 – NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP

7. Nom commercial (commerciaux), numéro et composition des produits individuels

- Produit 1

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Power Plus Original Delisted				
Numéro	96/19/L-M01-001				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.485 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.425 % m/m

- Produit 2

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Power Plus Citrus Force Delisted				
Numéro	96/19/L-M01-002				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.485 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.425 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 3

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Power Plus Spring Power Delisted				
Numéro	96/19/L-M01-003				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.485 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.425 % m/m

- Produit 4

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Power Plus Marine Force Delisted				
Numéro	96/19/L-M01-004				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.485 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.425 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 5

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Power Plus Hygiene Delisted				
Numéro	96/19/L-M01-005				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.485 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.425 % m/m

- Produit 6

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic 100% détartrant Gel				
Numéro	96/19/L-M01-006				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 7

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Désinfectant Citron Gel				
Numéro	96/19/L-M01-007				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

- Produit 8

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Désinfectant Hygiène Gel				
Numéro	96/19/L-M01-008				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 9

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Désinfectant Marine Gel				
Numéro	96/19/L-M01-009				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

- Produit 10

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Désinfectant Gel				
Numéro	96/19/L-M01-010				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.346 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.385 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 11

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Désinfectant Spring Gel Plus				
Numéro	96/19/L-M01-011				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

- Produit 12

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic PowerPlus Gel Citron				
Numéro	96/19/L-M01-012				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 13

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Désinfectant Marine Gel Plus				
Numéro	96/19/L-M01-013				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

- Produit 14

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic PowerPlus Gel Original				
Numéro	96/19/L-M01-014				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 15

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic PowerPlus Gel Taches Tenaces Parfum Frais				
Numéro	96/19/L-M01-015				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.346 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.385 % m/m

- Produit 16

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Gel Ultra Hygiène Détartrant				
Numéro	96/19/L-M01-016				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m

Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m
-----------------------------------	---	----------------------------	-----------	-----------	-------------

- Produit 17

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Powerplus Gel Nettoyant Surpuissant Explosion Marine				
Numéro	96/19/L-M01-017				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

- Produit 18

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Ultra Hygiene Gel Lavande				
Numéro	96/19/L-M01-018				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

- Produit 19

Nom commercial (Noms commerciaux)	Harpic Ultra Hygiene Gel Fresh				
Numéro	96/19/L-M01-019				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance(s) active(s)	7647-01-0	231-595-7	9 % m/m
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'- iminobis-, N- tallow alkyl derivs.	Substance(s) non-active(s)	61791-44-4	263-177-5	1.208 % m/m
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance(s) non-active(s)	8030-78-2	232-447-4	0.345 % m/m

